



Visiophone - droit handicap

Par **FanyXII**, le 12/11/2020 à 20:33

Bonjour ,

j'ai acheté un bien d'un immeuble (consrui vers 1960) composé de 20 copropriétaires .
J'ai fait la demande lors de l'assemblée générale il y a un mois pour demander d'installer un visiophone, je suis sourde de naissance, et n'entends pas la sonnette d'interphone.
J'ai eu un refus d'installation par le nombre de votes qui n'ont pas souhaité participer aux frais d'installation. Si seulement je pouvais leur proposer de prendre mon handicap pour qu'ils se mettent à ma place, je ne me sens pas en sécurité de devoir descendre vérifier qui aurait sonné la porte, mon balcon ne donne pas la visibilité au porte d'entrée mais de l'autre côté - vers le parking extérieur.

Sachant que le droit d'accessibilité devrait s'améliorer en ce 2020.

Quel recours adopter ? Merci de votre aide.

Fanny

Par **Visiteur**, le 12/11/2020 à 21:44

Bonsoir

Vous avez bien fait d'essayer, mais dommage pour vous, cela n'intéressait pas suffisamment d'autres copropriétaires.

Il existe des dispositifs peu onéreux que vous pourriez faire installer pour vous et qui devrait nous facilement recevoir l'accord des autres copropriétaires.

Par **morobar**, le **13/11/2020** à **08:59**

Bonjour,

Je ne vois pas très bien l'intêret d'un visiophone si vous n'êtes pas en mesure de savoir qu'un interlocuteur actionne l'appel

J'ai cru entendre évoquer des solutions à base de montre connectée.

Par **amajuris**, le **13/11/2020** à **10:17**

bonjour,

si l'A.G. refuse l'installation de visiophone pour l'ensemble de la copropriété et à ses frais, ce qui est son droit, il faut fairé étudier une installation pour vous seule et à vos frais et ensuite demander l'autorisation de l'installer à votre A.G. .

Salutations

Par **Visiteur**, le **13/11/2020** à **14:36**

[quote]

Je ne vois pas très bien l'intêret d'un visiophone si vous n'êtes pas en mesure de savoir qu'un interlocuteur actionne l'appel.

[/quote]

FANYXII semble y voir un intérêt... Et il existe maintenant des visiophones avec renvoi au smartphone, sur lequel on pourra régler les notifications de l'écran, de la torche et vibreur.

Par **morobar**, le **14/11/2020** à **08:22**

Je disai que le simple visiophnoe était sans intérêt, mais qu'il existait, semble-t-il des systèmes connectés qui e font pas appel à la vision ou au bruit.

Tout réside donc dans la façon de présenter le projet et les couts en AG, mais aussi hélas de l'empathie des autres copropriétaires.